



Délai pour un dédommagement

Par **nieluj**, le **27/01/2014** à **17:11**

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai été licencié en février 2011 pour faute grave et je dois un dédommagement à mon ancien employeur mais ce que souhaiterai savoir c'est que nous sommes en janvier 2014 et l'employeur n'est toujours pas rentré en contact avec moi depuis février 2011 pour réclamer son dédommagement?

Il y a t il un délai pour l'employeur c'est à dire l'entreprise pour réclamer son dédommagement?

Pourquoi je n'ai pas de réponses par courriers de mon ancien employeur? suite à de nombreux courriers?

Merci

Nieluj